

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT, DÉPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c. la ligne
Réclamations... 50 c.

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

l'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table with columns for Arrivées à Cahors, Départs de Cahors, Arrivées à Libos, Villeneuve-sur-Lot, Agen, Périgueux, Bordeaux, Paris. Includes train schedules for regular goods and fair trains.

Cahors, le 8 Janvier 1876.

On trouvera plus loin, à la Revue des journaux, un long article sur la situation générale en Europe. Cet exposé, aussi clair qu'effrayant, doit être lu avec attention.

Le Republicain du Lot publie la lettre suivante adressée par M. Gambetta à M. R..., conseiller municipal à Cahors :

Paris, 31 décembre 1875.

Mon cher ami,

L'Assemblée élue le 8 février 1871 vient enfin de voter sa dissolution et de décréter la loi qui convoque la nation dans ses comices pour procéder à l'élection des hommes qui devront siéger dans les deux Chambres instituées par la Constitution républicaine du 22 février 1875.

Le moment n'est pas venu de juger l'Assemblée, les partis qui l'ont déchirée, ni les actes qui se sont accomplis sous son impulsion et sous sa responsabilité. Ce sera l'œuvre ultérieure de l'impartiale histoire.

On peut dire toutefois que, si on la juge sur les résultats de son œuvre et non sur ses intentions, l'Assemblée nationale obtiendra les circonstances atténuantes de la postérité.

Elle a voulu, en effet, ruser avec la souveraineté nationale et le suffrage universel, et ils sortent l'un et l'autre intacts et respectés ; elle a tenté de rétablir la monarchie, et elle a abouti à la République légale ; elle a cherché à asservir par avance la démocratie en instituant une Chambre haute qui devait être comme le refuge et la citadelle des politiques de la réaction. Les profonds staticiens qui avaient inventé cette belle machine sont vaincus : la citadelle nous appartient et nous y avons mis garnison. Les vœux du pays sont réalisés : la Chambre est dissoute ; la République est proclamée le gouvernement légal de la France, et ce Sénat tant redouté se présente comme le gardien tutélaire du parti républicain.

C'est au suffrage universel maintenant qu'il appartient de poursuivre et de compléter l'œuvre de ses mandataires. C'est à lui désormais qu'incombent l'honneur et la charge de se défendre, de se protéger de se gouverner lui-même. Il a à choisir des sénateurs, des députés. De ces choix vont dépendre le repos, la sécurité, la paix intérieure et extérieure, la grandeur même de la France.

Il est donc nécessaire que, dans chaque département et dans chaque fraction d'arrondissement, tous les bons citoyens se pénètrent du sentiment de leur responsabilité et se préparent à agir, pour le service de leurs convictions politiques, sur les choix et la détermination de leurs concitoyens.

Je sais trop bien, depuis cinq ans, les sacri-

lices de résignation et de patience qu'ont coûtés à toute la population la prolongation d'un pouvoir hostile, équivoque et tracassier, pour douter que, de toutes parts, on ne se dispose avec activité aux lottes et aux salutaires agitations de la période électorale. Les nouvelles qui arrivent de tous les points du territoire démontrent que la France est majeure et qu'elle est levée pour reprendre la possession de ses affaires. Il n'en est pas moins vrai que, ça et là, il existe certains départements où l'esprit politique est encore trop assoupi et où, faute de cohésion, les serviteurs de la démocratie républicaine ignorent et leur force et leur nombre. Je crains, peut-être à tort, que notre cher département du Lot n'appartienne encore à cette dernière catégorie, et, cependant, que d'éléments d'activité ! que de ressources matérielles et morales ! que de bonne volonté ! que de capacités ! en un mot, que de forces perdues ! Ce qui vous manque, c'est l'unité et la concentration, une bonne règle de conduite et un prosélytisme à toute épreuve. Vous pouvez, vous devez en quelques jours refaire l'union grouper vos forces et porter à la connaissance de tous votre programme politique. Vous obtiendrez la cohésion en formant, au chef-lieu du département, un comité central contenant les représentants autorisés de tous les arrondissements. Vous les associerez dans ce programme commun : la défense énergique de la constitution républicaine du 25 février, — la guerre implacable à toute entreprise de restauration monarchique ou princière, — l'ajournement de la révision en 1880, basée uniquement sur l'amélioration des institutions républicaines. Il vous restera dès lors à voir et à réunir les électeurs sénatoriaux, à leur démontrer par l'analyse de la Constitution elle-même, le tableau politique de la France, les exigences de la situation extérieure, la nécessité non seulement pour tout républicain et pour tout démocrate, mais pour tout patriote, de défendre et de protéger la République. Vous leur direz que la France étant une indestructible démocratie, n'a le choix qu'entre une démocratie avilie et corrompue sous la main d'un maître, et une démocratie libérale réalisant la formule du gouvernement du pays par le pays lui-même.

A ce titre, vous ferez éclater à tous les yeux que les vrais, les seuls conservateurs sont les défenseurs du régime actuel, et que les fauteurs d'anarchie et de désordre sont dans les rangs de ses ennemis.

Nos populations sont positives et pratiques ; le bon sens n'exclut pas chez elles la finesse. Amoureuses avant tout de stabilité et de travail, elles comprendront promptement de quel côté se trouve la sécurité et de quel côté sont les risques et les aventures.

Vous choisirez donc, pour le Sénat comme pour la Chambre des députés, des républicains sincères et loyaux, — non pas que je veuille que vous regardiez à la date et à l'origine de leur convictions : — la fermeté, le désintéressement, l'autorité du caractère, l'honorabilité, voilà les conditions qu'il faut exiger de vos candidats. Les noms, c'est au comité, non à moi, de les proposer.

Les candidats, d'ailleurs, ne vous feront pas défaut, et aujourd'hui il n'en sera pas comme au 8 février 1871, où tout s'est fait à la hâte, au milieu des ténèbres, dans la terreur causée par la guerre et l'invasion. On pourra com-

parer, analyser, choisir les meilleurs entre les hommes, ce qui est, à proprement parler, faire une élection.

Il vous appartient, mon cher ami, de répandre autour de vous ces idées qui sont les vôtres, de grouper vos amis, de les animer de notre esprit, de ne vous laisser arrêter ni par les appétits personnels de quelques-uns, ni par l'inertie de quelques autres, et de marcher résolument en avant. Votre exemple sera contagieux, je n'en doute pas, et, grâce à tous ces efforts réunis, nous pourrions enfin arracher notre département à l'odieuse pression exercée sur lui par les créatures du Deux-Décembre. Il est temps de le ramener à sa véritable tradition, toute de liberté et de progrès, et de ne pas permettre plus longtemps que le pays des Cavaignac soit le dernier asile des Napoléon.

Salut fraternel.

LÉON GAMBETTA.

Revue des Journaux

Journal de Paris.

Nous pouvons répéter, au début de cette année 1876, ce que nous disions déjà au commencement de 1875. Le militarisme est devenu pour une période de temps dont on n'entrevoit point la fin, la seule condition des Etats. L'idée d'un désarmement général est rangée parmi les utopies dont les hommes de gouvernement n'ont point à s'occuper. Les armées comptent déjà plus que les nations, et c'est à ce point que tout récemment, dans son toast au banquet de l'ordre de Saint-Georges, l'empereur Alexandre a fait dépendre le maintien de la paix, non point des sympathies des peuples de Russie, d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, mais simplement de la confraternité des armées des trois empires. Il ne reste donc, aux différents Etats, grands ou petits, qu'à se mettre en garde contre les dangers que leur ferait courir la disproportion des forces ou l'infériorité de l'armement. L'exemple de l'Allemagne leur fait une loi de ne rien négliger. A la fin de cette année 1875, l'Allemagne a terminé la réorganisation militaire qu'elle avait commencée dès la fin de la dernière guerre. Les principales forteresses sont terminées, le matériel des chemins de fer est doublé, toutes les troupes ont reçu un fusil perfectionné, des manœuvres ont été mises en pratique pour la défense et l'attaque des voies ferrées, pour l'exercice à feu sur des cibles mobiles, pour le déplacement du matériel roulant. Les côtes sont en état de défense et la flotte ne cesse de s'augmenter de nouveaux bâtiments et de formidables engins. L'Alsace a des camps retranchés, sa landwehr est en voie d'organisation et une nouvelle division de cavalerie est opposée à notre division de Lunéville. Ainsi l'Allemagne est prête à faire face à tous les événements dont pourra dépendre le maintien de sa puissance actuelle ou de son agrandissement.

La France, la Russie, l'Autriche-Hongrie, l'Italie ne suivent l'Allemagne que de fort loin. La France ne peut guère que pourvoir aux nécessités les plus urgentes de sa défense, en s'efforçant de fermer la trouée béante de sa

frontière de l'Est. La Russie est réduite à compter moins sur son armée, qu'elle réorganise, que sur les forteresses qu'a construites, pour la défense de la Pologne, le général Totleben. L'Autriche ne vient que d'adopter le canon Uchatius, type de son artillerie nouvelle, dont elle se promet des merveilles, à condition qu'on lui laisse le temps et qu'elle soit assez riche pour achever son matériel de guerre. L'Italie s'efforce de faire une bonne armée, en dépit d'un maigre budget. L'Angleterre elle-même, bien qu'elle ne veuille adopter ni la circonscription ni le service obligatoire, admet la nécessité d'un meilleur système de mobilisation. Les petits Etats sont réduits enfin à former des armées supérieures pour le nombre et l'organisation à celles qui suffirent jadis à la sécurité de grands Etats. La Suède, le Danemark, la Hollande, la Belgique et la Suisse elles-mêmes, malgré leur neutralité, s'épuisent à grossir leur effectif. En pleine paix, l'Europe offre l'aspect du plus formidable armement qu'on ait jamais vu. Pour nous en tenir aux trois empires de Russie, d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, l'effectif de leurs forces s'élève à 7 millions 170.000 soldats, — et il sera porté, lorsque les nouvelles lois militaires auront été complètement exécutées, au chiffre de onze millions de soldats !

Une paix toujours inquiète et souvent menacée — tel est le meilleur régime qu'on puisse attendre de ce développement excessif des institutions militaires. Et c'est encore quelque chose qu'on veuille bien garantir à l'Europe cette paix si précieuse au nom de la triple alliance de l'Allemagne, de la Russie, de l'Autriche-Hongrie. On ne cesse du moins d'affirmer à Berlin, à Vienne, à Pétersbourg que les trois empereurs ne se proposent point d'autre but que de veiller au repos de l'Europe. Au printemps dernier pourtant, il s'en est peu fallu que la triple alliance ne servit de rien pour la paix. On se rappelle l'incident belge, qui donna d'abord l'éveil à l'opinion sur les dispositions du cabinet de Berlin. Le danger se manifesta ensuite avec une redoutable intensité. Le langage de la presse officieuse et des cercles politiques devint si menaçant que la France put se croire à la veille d'être attaquée et envahie sans motif plausible. L'alerte fut si vive que les gouvernements s'émurent. A Pétersbourg et à Londres on comprit la nécessité d'intervenir. Les efforts de l'empereur Alexandre et l'attitude moins passive de l'Angleterre contribuèrent au maintien de la paix. Le printemps de 1876 nous réserve-t-il quelque nouvelle surprise de ce genre ? Il ne manque pas de prophètes pour l'annoncer, — en dépit des déclarations solennelles et réitérées des empereurs et surtout de l'empereur Guillaume, — en dépit encore de la réserve de notre attitude, qui ne laisse point de prise à l'adversaire le plus ombrageux, — en dépit enfin des calamités qui seraient la suite de la guerre pour le vainqueur autant que pour le vaincu.

L'année 1875 a vu naître la question d'Orient avec un caractère de gravité et d'urgence qu'elle n'avait point eu jusqu'à présent. On sait comment, il y a quelques mois, la résistance de quelques paysans aux collecteurs d'impôts dégénéra en insurrection dans un district de l'Herzégovine, et comment l'insurrection, moins à cause de sa force que par suite



de l'apathie des Turcs, devint une affaire d'intérêt européen. On sait aussi comment peu de temps après, par suite de la plus mauvaise gestion et d'un abus désordonné des ressources du crédit, la Sublime-Porte ne put échapper à la banqueroute qu'en violant ses engagements envers ses créanciers. Nous avons suivi tous les incidents de cette crise, au point de vue des conditions d'existence et de durée de l'empire ottoman, et aussi au point de vue des complications qui pouvaient en résulter pour l'Europe. Il était facile d'admettre que les trois empires n'avaient point le même intérêt : mais leur entente n'en a pas moins résisté jusqu'à ce jour aux rivalités qu'aurait pu faire naître ce réveil inattendu de la question d'Orient.

Le cabinet de Berlin n'est pas sorti de la réserve la plus systématique. Quant à la Russie et à l'Autriche-Hongrie, il semble qu'elles se soient arrêtées tout d'abord au parti de préserver la péninsule des Balkans d'une conflagration. Elles ont agi d'un commun accord, avec l'assentiment de l'Allemagne, pour modérer les impatiences belliqueuses de la Serbie et du Monténégro et elles ont disposé la Sublime-Porte, par d'énergiques représentations, à reconnaître la nécessité des plus larges concessions. A cette heure, la politique des trois puissances semble avoir pour but un système de démembrement progressif. Au lieu de brusquer la chute de l'empire ottoman, au risque de provoquer les plus redoutables conflits de race et de religion, on préparerait l'indépendance des provinces d'Europe, en favorisant le développement de leur autonomie. L'expérience commencerait ainsi par la Bosnie et l'Herzégovine, et se continuerait ensuite par la Bulgarie et les autres pays, jusqu'au jour où le Sultan n'exercerait plus qu'une autorité nominale sur les provinces d'Europe, au lieu d'un despotisme qui devient chaque jour plus impuissant. Reste à savoir s'il ne s'agit en cela que d'un expédient pour gagner du temps, au lieu d'un plan qui résoudrait la question d'Orient sans conflit sanglant.

La question de paix et de guerre l'emporte tant sur toutes les autres en Europe que nous nous bornons à signaler ce qui s'y rapporte dans les événements de l'année. A ce point de vue, le rôle de l'Italie et de l'Angleterre mérite de fixer l'attention. Le gouvernement italien n'a pas lieu de se plaindre des résultats de cette année. Deux faits considérables ont attesté, en effet, la place que l'Italie avait obtenue en Europe par sa politique pleine de souplesse et de dextérité. L'entrevue de Venise a marqué la réconciliation du roi Victor-Emmanuel avec l'empereur François-Joseph, et l'entrevue de Milan a prouvé, bien que M. de Bismarck n'ait pas jugé nécessaire d'y prendre part, qu'on appréciait à Berlin la nécessité de se concilier le peuple italien et son gouvernement.

Est-ce à dire que l'Italie fût disposée à payer de sa liberté d'action les ménagements dont elle est l'objet ? Nos voisins, de ce côté, ont subi de trop cruelles épreuves pour ne point agir avec la plus grande prudence et pour ne rien laisser au hasard. Leur conduite sera toujours réglée d'après l'intérêt bien entendu, et ils sauront toujours à quoi s'en tenir sur les conséquences probables de leurs actes. On peut en dire autant de l'Angleterre, en tenant compte des différences essentielles de tempérament et de situation. Nos voisins de l'autre côté du détroit ont commencé cette année à s'émouvoir d'une situation générale qui pouvait porter atteinte à leurs plus graves intérêts. La neutralité de la Belgique et l'amour de la paix ont éveillé des sentiments qui ne s'étaient pas manifestés depuis longtemps avec autant d'énergie. Plus récemment, l'affaire des actions de l'isthme de Suez a montré, d'une façon tout à fait inattendue, que le gouvernement anglais saurait prendre au besoin son parti dans la question d'Orient.

On ne saurait dissimuler que l'initiative de l'Angleterre dans cette affaire nous eût créé de vives préoccupations en d'autres temps. Mais, à cette heure, nous sommes tenus de ne plus veiller qu'à notre sécurité du côté de notre frontière de l'Est, et de ne envisager qu'à ce point de vue les événements de la politique européenne. Tout ce qui nous éloignerait de cette préoccupation, d'où dépend notre avenir, nous créerait les plus grands périls et les plus amères déceptions. Après avoir sacrifié tant de sang et d'or, à la poursuite de résultats souvent plus glorieux qu'utiles, nous n'avons plus qu'à pourvoir à la défense de notre sol et à la sauvegarde de nos intérêts les plus essentiels. Plaise à Dieu que personne ne commette chez nous la faute de l'oublier.

Moniteur universel.

La période électorale est ouverte, et les membres du centre gauche, donnant en cela un exemple qui ne tardera sans doute pas à être suivi, viennent de nommer un comité chargé de recueillir toutes les réclamations qui lui seraient adressées des départements et de les transmettre au Gouvernement et à la Commission de permanence.

Il est certain que la force même des choses ne permettra pas à ce comité de se renfermer exclusivement dans le rôle modeste et quelque peu effacé qui lui semble attribué par les termes dont on s'est servi pour définir son programme. En temps d'élection, les comités sont nécessairement obligés d'intervenir dans la lutte, et nous n'hésitons pas à dire que c'est non-seulement leur droit, mais encore leur devoir. Il est grand temps, en effet, que les conservateurs apprennent à compter beaucoup plus sur eux-mêmes qu'ils ne l'avaient fait jusqu'ici. Tout homme se piquant de conservatisme a cru sincèrement jusqu'ici qu'il n'avait rien à faire pour assurer le triomphe des candidats représentant ses opinions, et de la meilleure foi du monde il laisse au gouvernement et à ses agents le soin de défendre l'ordre social.

Il faut que les conservateurs le sachent : nous sommes en République. Or, sous cette forme de gouvernement, le triomphe électoral appartient à ceux qui savent le mieux s'entendre et s'organiser, à ceux enfin qui comptent sur eux et non sur les agents de l'administration. Voilà pourquoi nous espérons que l'exemple donné par le centre gauche ne tardera pas à être suivi, et que nous verrons enfin se réaliser l'UNION CONSTITUTIONNELLE, dans les rangs de laquelle viendront prendre place tous les hommes de bonne volonté, qui mettent le salut de la France au-dessus des compétitions de parti.

Informations

Le comité conservateur des Vosges vient d'adresser la circulaire suivante aux électeurs sénatoriaux de ce département :

Epinal, le 23 décembre 1875.

Les soussignés réunis de tous les cantons des Vosges en comité conservateur, pour le choix des candidats au Sénat, offrent aux délégués des communes les noms suivants :

MM. Buffet, vice-président du conseil, ministre de l'intérieur ;

Grandjean, membre et président actuel du conseil général des Vosges ;

Mougeot, conseiller général des Vosges, ancien président de cette Assemblée.

Et ils les considèrent, à cause de leurs opinions conservatrices et vraiment libérales, de la haute intelligence qui les distingue, et des services considérables qu'ils ont rendus, comme dignes au plus haut degré de la confiance publique.

Avec de tels choix, les soussignés sont certains d'atteindre le but patriotique auquel ils aspirent : un appui ferme et loyal au maréchal de Mac-Mahon, président de la République, et l'exécution sincère de la Constitution.

Il est vraisemblable qu'en présence de cette manifestation spontanée de l'opinion conservatrice, M. le vice-président du conseil n'hésitera pas à accepter la candidature au Sénat.

Les journaux bonapartistes annoncent que le membre du conseil général de l'Oise auquel était adressée la lettre de M. le duc d'Aumale est M. le colonel d'Andlau.

La lettre de M. le duc d'Aumale a été adressée de Besançon, le même jour et à la même heure, à chacun des membres du conseil général de l'Oise, sans exception.

M. le colonel comte d'Andlau l'a reçue comme ses collègues.

Voilà la vérité.

(Journal de Paris).

Quelques journaux ont donné des nouvelles inexactes au sujet des intentions de M. le duc de Broglie. Celui-ci se porte au Sénat pour le département de l'Eure, et il ne cherche à poser sa candidature nulle part ailleurs : il paraît avoir décliné toutes les ouvertures qui ont pu lui être faites dans d'autres départements. Les membres conservateurs du conseil général de l'Eure ont eu déjà l'occasion, paraît-il, de conférer au sujet des élections sénatoriales ; on sait que leur département doit élire deux sé-

nateurs. On assure que ces pourparlers n'ont abouti à la rédaction d'aucune liste et que chaque candidat se présentera isolément, en gardant pour lui-même et en laissant aux électeurs leur pleine indépendance. C'est, en tout cas, dans ces conditions que se présentera M. le duc de Broglie.

(Français.)

D'après une dépêche de Rome, les négociations entamées entre le Vatican et le gouvernement espagnol au sujet du concordat sont suspendues jusqu'après l'élection des Cortès.

A la suite d'une demande faite par le grand-vizir au Pape pour le prier d'intervenir auprès des insurgés catholiques de l'Herzégovine, le Pape a chargé le cardinal Franchi de s'informer de l'état des affaires en Herzégovine, afin de voir si le Saint-Siège pouvait intervenir. Jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise. On attend la réponse des prélats de l'Herzégovine.

Il a été beaucoup question, dans ces derniers temps, des prétendus projets belliqueux de la principauté de Montenegro, et de l'appui plus ou moins ouvert qu'elle aurait prêté depuis quelques mois à l'insurrection Herzégovinienne. Nous avons toujours tenu ces bruits pour fort suspects, en nous rappelant que des bruits bien autrement graves avaient couru antérieurement au sujet de la Serbie, qui n'ont pas été confirmés par les événements. Aujourd'hui, nous n'avons qu'à nous féliciter de notre réserve, puisque, d'après une dépêche de Raguse, publiée par le Times, le Montenegro ne songe nullement, dans les circonstances actuelles, à contracter un emprunt.

Chronique religieuse

Une grande partie de la presse française, sur l'affirmation des *Annales religieuses d'Orléans*, journal autorisé de Mgr Dupanloup, s'était occupée, il y a deux ans environ, de la canonisation de notre glorieuse héroïne, Jeanne d'Arc, œuvre entreprise sous les auspices de Mgr l'évêque d'Orléans.

Mgr Dupanloup s'était en effet rendu à Rome dans ce but, et il en avait rapporté tous les vœux du Saint-Père et l'autorisation d'instituer dans sa ville épiscopale, un tribunal chargé des enquêtes préliminaires qui s'appellent le *Procès de l'Ordinaire*.

Inutile de dire avec quel zèle et quelle activité cet immense procès a été conduit. Deux années ont suffi pour le mener à bonne fin. Les journaux nous apprennent en effet dernièrement que les membres du Tribunal avec leur président, s'étaient rendus à Paris pour recueillir la déposition du ministre actuel de l'instruction publique et des cultes, M. H. Wallon, qui était au nombre des témoins comme auteur d'une belle, enthousiaste et savante histoire de Jeanne d'Arc.

Son important témoignage a mis fin aux procédures.

Mgr l'évêque d'Orléans est aussitôt parti pour Rome, afin de présenter lui-même à Pie IX les pièces du procès, et solliciter enfin du Saint-Père l'introduction définitive de cette noble cause qui a un si grand intérêt pour tout Français en général, pour les catholiques de France en particulier, et pour l'Eglise tout entière.

Le premier entre tous, Pie IX a témoigné par de nombreux brefs, le plus grand intérêt à l'œuvre entreprise par l'évêque d'Orléans.

Dans son voyage à Rome, Mgr Dupanloup ne négligera pas non plus sans doute d'entretenir le Saint-Père de tout ce qui concerne les facultés libres catholiques pour lesquelles il a si glorieusement lutté au sein de l'Assemblée nationale, et dont il est et restera le plus vigoureux champion.

D'ailleurs, quand il est une grande défense à soutenir, ou une noble entreprise à tenter pour l'honneur de la France et le plus grand bien de l'Eglise, Mgr l'évêque d'Orléans est toujours le premier sur la brèche.

Il appartenait au nom de ce grand évêque, de venger à jamais notre noble et sainte héroïne des ignobles souillures dont Voltaire a essayé de ternir cette gloire sans tache.

HENRI NADAL.

Chronique locale et méridionale.

On lit dans le *Courrier du Lot* :

Le Journal du Lot ne publie ni la dépêche de M. le ministre de l'intérieur sur la candidature du Maréchal Canrobert, ni la lettre de M. de Valon en réponse à une de ses appréciations fantaisistes. Patriotisme et loyauté !

Pour toute réponse, nous prions nos lecteurs de revoir nos deux derniers numéros.

On sait que nous avons l'habitude de ne point relever les grossières insultes de la feuille bonapartiste.

Disons seulement que, dans le même numéro où cette feuille parle de *loyauté*, elle reproduit intégralement le langage tenu à Versailles, le 27 décembre, par M. de Valon, mais qu'elle se garde bien de donner une ligne de la protestation de M. Jules Favre.

On lit dans la *Gazette du Languedoc* :

La *Liberté*, — journal bonapartiste, — qui conseillait hier au maréchal de Canrobert de ne pas accepter la candidature que M. Buffet voulait lui faire dans le Lot, assure aujourd'hui que le maréchal, refusant de se donner un démenti, maintient la lettre par laquelle il a décliné toutes les offres qui lui étaient faites ou qui pourraient lui être faites.

« Plusieurs journaux, dit la *Liberté*, annoncent qu'une lettre aurait été écrite par M. le ministre de l'intérieur au préfet du Lot, pour lui recommander la candidature au Sénat du maréchal Canrobert.

» Nous ne savons pas ce qu'il y a de vrai dans ces bruits ; mais nous avons lieu de croire que M. le maréchal Canrobert, qui a décliné publiquement toutes les candidatures, même, à son vif regret, celle du Lot où il est né, n'a en rien modifié sa détermination. »

Le *Journal officiel* publie un décret qui convoque pour le 16 les conseils municipaux à l'effet d'élire les délégués pour l'élection du Sénat. Ce décret contient différentes dispositions relatives au scrutin.

Le *Journal officiel* publie en même temps une longue circulaire du ministre de l'intérieur adressée aux préfets et relative à l'élection des délégués des conseils municipaux.

Voici quelques détails sur les candidatures sénatoriales dans le Midi :

ARIÈGE. — 2 sénateurs. — Les candidats sont nombreux. La liste républicaine est formée de M. Arnaud (de l'Ariège), actuellement député de la Seine, membre de la gauche modérée, et de M. Laborde, avocat, président du conseil général. Quelques journaux désignent aussi M. Anglade, ancien représentant du peuple.

Les conservateurs monarchistes portent M. Acloque, député, membre du groupe Laverne, et M. de Saintenac, député légitimiste.

Les bonapartistes font de grands efforts pour amener le triomphe de M. de Saint-Paul, l'ancien sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Leur second candidat est M. Busson-Billault, ministre éphémère de l'empire. Toutefois, M. de Saint-Paul a proposé, dit-on, une alliance à M. Acloque.

M. de Nouailhan, député légitimiste, sera également candidat.

AUDE. — 2 sénateurs. — Nous ne connaissons encore qu'un seul candidat républicain : c'est M. Léon Bonnel, député, siégeant à l'extrême gauche. On ignore si M. Marcon se présentera au Sénat ou à la Chambre des Députés.

Les conservateurs seront MM. Lambert de Sainte-Croix et Beraldi. M. le marquis de Sabran-Pontevès, candidat légitimiste, dont plusieurs journaux avaient parlé, se réserve pour la députation.

Il est possible que M. Peyrusse, ancien député officiel sous l'empire, soit le candidat bonapartiste.

AVEYRON. — 2 sénateurs. — Peu de renseignements positifs. Les bonapartistes portent M. Daguilhon-Pujol, ancien candidat officiel.

CANTAL. — 2 sénateurs. — Les renseignements sont encore incomplets. Le parti républicain porte M. Joseph Cabannes, membre du conseil général, adjoint au maire d'Aurillac. Le second candidat n'est pas encore connu. On a



parlé de M. Raymond Bastid, député, membre du centre gauche; mais M. Bastid préfère se présenter à la députation dans l'arrondissement d'Aurillac, où il est sûr d'être nommé. Les candidatures de MM. Durieu et Murat-Sistrières, tous deux députés, tous deux membres de la gauche, sont plus probables. Un ancien membre des Assemblées Constituante et Législative, M. Richard (du Cantal), se présente comme candidat agricole.

Les conservateurs soutiennent M. de Parien, ancien ministre, et M. Bertrand. *Le Moniteur universel*, ainsi que plusieurs autres journaux, nous apprennent qu'un grand nombre de membres du centre droit insistent auprès de M. de Broglie pour qu'il pose sa candidature dans ce département.

DORDOGNE. — 3 sénateurs. — Une liste de fusion est arrêtée: elle se compose de MM. Magne, ancien ministre; Paul Dupont, qui a été pendant plus de quinze ans, sous l'Empire, député du département, et Daussel, député actuel.

Une réunion générale de conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux, doit adopter les trois candidatures républicaines. Les noms mis en avant sont ceux de MM. Marc Montagut, ancien représentant; Guibert et Emile Legrand, anciens préfets; de Jouffrey, conseiller général du canton de Saint-Aulaye; de Chambaraud, avocat à la Cour de cassation; et Marc-Dufraisse. On a cité récemment la circulaire, de tous points irréprochable, de M. Martial Delpit, qui se porte aussi dans ce département.

Voici le sens de la circulaire que M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets relativement à l'application de la loi sur la presse:

Le gouvernement ne peut faire appliquer les lois que selon le sens exact des dispositions qu'elles contiennent. Or, il résulte des textes mêmes que comprend la nouvelle loi, que l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849, d'après lequel les distributeurs et colporteurs de toute espèce d'écrits doivent être munis d'un permis délivré par l'administration et révoqué par elle, reste en vigueur.

Cela n'est pas contestable puisque cet article a reçu de loi actuelle une extension nouvelle en ce sens qu'elle prévoit formellement la complicité inconnue jusqu'alors, en cas d'infraction à cet article 6. D'autre part la nouvelle loi s'oppose à l'emploi pour l'avenir d'un des moyens dont disposait l'administration pour faire observer l'article de la loi du 27 juillet 1849. Ce moyen est la mesure d'interdiction dirigée spécialement sous forme d'arrêté contre un journal déterminé. Les préfets ne devront donc plus faire usage de ce moyen, mais faire rentrer tous les écrits périodiques ou non dans la règle générale en matière de colportage et de distribution, d'après laquelle tout colporteur ou distributeur doit être muni d'un permis à son nom et d'un catalogue ne contenant conformément aux circulaires de M. Dufaure et de M. Léon Faucher en date de 1849 et de 1861 que des écrits qui ne sont pas contraires à l'ordre, à la morale, à la religion, à la paix publique, à la société. Tout colporteur ou distributeur qui ne se conformera pas aux instructions du préfet perdra immédiatement son permis et tomberait sous le coup de l'article 6 de la loi du 27 juillet 1849, ainsi que les complices qui l'aideraient à enfreindre cette disposition législative.

Monsieur le rédacteur,  
Permettez-moi de recourir à la publicité de votre journal pour remercier la société d'assurances contre l'incendie **Le Lot**, de la promptitude et de la loyauté qu'elle a apporté au règlement du sinistre qui a détruit mon moulin situé à Liauzou commune d'Ornhac et assuré à ladite société depuis un mois seulement. J'ai à cœur de déclarer que la société **Le Lot**, s'est comportée avec moi de manière à me donner toute satisfaction et désire que tous les propriétaires prêtent leur concours à cette œuvre locale d'un caractère aussi sérieux, qui est appelée à rendre de grands services à notre département.

Propriétaire et membre du Conseil municipal de la commune d'Ornhac.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS  
Du 18 décembre 1875, au 8 janvier 1876.

Naissances.  
Rouget, Augustin, rue Nationale.  
Teyssier, Anne-Thérèse-Gabrielle, boulevard Nord.  
Arbouys, Marguerite-Laure, rue Nationale.

Lamoureaux, Joseph, rue de l'Université.  
Tauran, Marie-Pauline, faubourg St-Georges.  
Basset, Jeanne-Marie-Anne-Joséph., aux Hortes Barrietas, Marguerite-Julienne, rue du Château.  
Delmas, Baptiste-Marc, faubourg St-Georges.  
Soulié, Louis, rue Vayrols.  
Autefage, Jean-Côme-Bernard-Maurice, faubourg Cabessut.  
Thoumazou, Laurence-Catherine, rue St-Laurent.  
Delmas, Baptiste; rue des Boulevards.

Décès.  
Momméja, Marg., laveuse, 65 ans, rue Lapanade.  
Girma, Marie, célibataire, 48 ans, à Lacapelle.  
Delmas, Hélène, 44 mois, faubourg St-Georges.  
Singlande, Jean, ancien gardien des prisons, 62 ans, boulevard Sud.  
Noël, Marie, 89 ans, boulevard Nord.  
Garrigou, Louise, 45 ans, rue du four Ste-Barbe.  
Laplaine, Antoine, ancien entrepreneur, 80 ans, rue St-Barthélemy.  
Escoffre, Casimir, sellier, 39 ans, rue Bousquet.  
Besson, Marie, célibataire, 75 ans, rue St-Pierre.  
Massabie, Antoine, tanneur, 75 ans, Hospice.  
Roux, Pierre, cultivateur, 72 ans, à Larozière.  
Cammass, Espérie, 69 ans, faubourg Labarre.  
Guillelmi, August., frère Antoine, capucin, 60 ans, aux Capucins.  
Fagaude, Antoinette, 46 ans, rue Lacoste.

CALENDRIER DU LOT. — Janvier.

JOURS	FETES	FOIRES.
9 Diman.	s Pierre.	
10 Lundi.	s Agathon.	Mauroux, Albas, Belfort, Castellfranc, Boulevé, Lascabanes, Latronquière, St-Chamarand, Valprionde.
11 Mardi.	s Hygin.	
12 Mercur.	s Césarie.	Castelnau, St-Géry, Vigan
13 Jeudi.	Oct. de l'Ep.	Catus, Concots, Lavercautière, Sauzet, Souillac, Montcabrier.
14 Vend.	s Hilaire.	
15 Samedi	ss Paul, Maur	Cahors, Grézels, Figeac, Ruelle.

Lunaisons du mois de Janvier.

P. Q.	le 4, à 3 h. 33 du soir.
P. L.	le 11, à 6 h. 32 du matin.
D. Q.	le 18, à 8 h. 59 du matin.
N. L.	le 26, à 2 h. 31 du soir.

Les jours croissent de 1 h. 6 m.

Pour la chronique locale A. Laytou.

Variétés

Les Inondations du Lot.

(Suite.)

Ce n'est que sous le règne de Louis-Philippe et à l'époque où l'Administration des Ponts-et-Chaussées commença les travaux de la navigation sur une vaste échelle que nous commençons à avoir des données exactes sur les hauteurs des eaux atteintes dans les différentes crues du Lot.

1833. — La première est celle du 5 février 1833; l'eau s'éleva à 7<sup>m</sup> 83 au-dessus de l'étiage de la rivière qui fut fixé alors à 110<sup>m</sup> 82 au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille.

Cette crue coïncida avec celle de la Garonne qui s'éleva à Agen à 8<sup>m</sup> 36 d'après la notice de M. Jules Serret. (Voyez la *Revue de l'Age-nais*, n° du 30 juin 1874, page 258).

1843. — La deuxième inondation contemporaine est celle du 16 janvier 1843. L'eau du Lot s'éleva à 6<sup>m</sup> 70 au-dessus de l'étiage à Cahors, c'est-à-dire 117 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée à Marseille. Cette inondation est postérieure de trois jours à celle de la Garonne qui s'éleva à 6<sup>m</sup> 59 sur l'échelle d' Agen.

1844. — La troisième inondation que nous devons signaler est celle des 27 et 28 février 1844. Elle fut un peu plus forte que la précédente, et elle atteignit à l'échelle de Cahors 6<sup>m</sup> 87 au-dessus de l'étiage. Elle coïncida avec celle de la Garonne des 29 février et 1<sup>er</sup> mars (7 heures du matin), marquée 7<sup>m</sup> 80 à l'échelle d' Agen.

La quatrième crue bien connue du XIX<sup>e</sup> siècle est celle du 1<sup>er</sup> juin 1856, elle fut moindre que la précédente, n'ayant atteint que la hauteur de 6<sup>m</sup> 20. Elle coïncida exactement avec la crue de la Garonne cotée 9<sup>m</sup> 17 à l'échelle d' Agen. Observons ici que cette année, il y eut 5 crues de la Garonne et que 45,000 hectares de la basse plaine furent submergés, et les pertes évaluées dans les trois départements de la Haute-Garonne, de Tarn-et-Garonne et de Lot-et-Garonne à 16,115,723 francs.

1858. — La cinquième crue du Lot est des 28 et 29 décembre 1858. Elle s'éleva à Cahors à la hauteur de 5<sup>m</sup> 66.

1860. — La sixième crue du Lot est celle des 6 et 7 janvier 1860, avec l'élevation de l'eau au-dessus de l'étiage de 5<sup>m</sup> 92. Cette inondation fut suivie d'une autre moins importante qui eut lieu le 1<sup>er</sup> février de la même année, mais sur laquelle nous n'avons pas de données précises.

1866. — La septième crue de la même rivière est du 26 septembre 1866. Elle atteignit la hauteur de 6<sup>m</sup> 87 au-dessus de l'étiage à Cahors.

Cette inondation insolite, dit M. Jules Serret dans le travail que nous avons déjà cité plus haut, pendant le mois où elle s'est montrée, eut lieu après trois jours de pluies diluviennes qui donnèrent une couche d'eau de 68 millimètres d'épaisseur. Elle eut son principe dans les régions élevées de la chaîne des Cévennes, où le Lot et le Tarn prennent leurs sources.

Le dimanche 24 septembre, le Lot déborda le premier, à 20 kilomètres de Mende (Lozère). Dans ces parages, à déclivités très rapides, les eaux arrivèrent à 3<sup>m</sup> 17 au-dessus de l'étiage.

Le lundi 25, les eaux du Lot étaient à 5<sup>m</sup> 85 à Capdenac, à 6<sup>m</sup> 10 à Cahors, écluse du moulin Coty.

Le mardi 26 septembre, 10<sup>m</sup> 60 à Villeneuve et 9<sup>m</sup> 10 à Aiguillon, point du confluent du Lot et de la Garonne.

Pendant ce temps, continue M. Jules Serret, la vallée du Tarn, dont la ligne est à peu près parallèle de celle du Lot, était non moins maltraitée. Le maximum de la crue atteignit, le 25 septembre, à minuit, au pont de Montauban 5<sup>m</sup> 65.

La Garonne n'a fourni qu'un très faible contingent, puisque à Toulouse, le 26 septembre, le fleuve ne dépassait pas 2<sup>m</sup> 50.

J. MALINOWSKI.

(A suivre.)

Bourse de Paris.

Paris, 6 janvier 1876.

Rente 3 p. %	65.60
— 4 1/2 p. %	96.25
— 5 p. %	104.35

Bulletin bibliographique

L'ART MODERNE

Revue mensuelle avec gravures à l'eau-forte.

M. Marc de Montifaud qui vient de faire paraître une édition populaire de son livre si curieux: *les Courtisanes de l'antiquité, Marie-Magdeleine*, ainsi qu'une réédition de *Voyages aux états et empire de la lune et Voyages aux états et empire du soleil*, de Cyrano de Bergerac, est le rédacteur en chef d'un des plus beaux journaux de ce temps: « *L'Art moderne*. » Cette importante publication paraît tous les mois dans le format in-4<sup>e</sup> colombier, et donne deux feuilles de texte et trois eaux-fortes inédites, hors texte; chaque année formera donc un beau volume de quatre-vingt-seize pages et de trente-six eaux-fortes. Nous pouvons déjà signaler dans les livraisons parues:

*La Naissance d'Aphrodite*, de Bonnegrace, exécutée par Monnin. — *Danaë*, de Charbonnel, par lui-même. — *Le Ru du moulin*, de Tanguy, par lui-même. — *Chloé*, de Jules Lefebvre, par Monnin. — *Les Grigouzes*, de Charbonnel, par lui-même. — *L'Amateur des tableaux*, de Léyendecker, par Cattelain. — *Erasmus*, d'Holbein, par H. Lefort. — *Réverie*, de Laforestier, par A. Masson. — *Sous bois, près Provins*, de Guérard, par lui-même. — *La Poésie à l'hôpital*, de Monnier, par lui-même. — *Une bonne Femme*, de Flameng, par Lucas. — *Environs de Caen*, d'Hervier, par lui-même, etc., etc.

Les articles sont signés: Jules Claretie, bibliophile Jacob, Olympe Audouard, Marc de Montifaud, Armand Silvestre, etc.

Deux eaux-fortes splendides sont données en prime aux abonnés: *les Musiciens de la noce*, de Charbonnel; *la Basse-cour*, d'Hanoteau, gravée par son élève, M. Tessier.

Bureaux: 49, Chaussée-d'Antin, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, est pour une jeune fille ou une jeune mère, le cadeau le plus utile qu'on puisse lui faire. C'est en même temps le plus profitable au donateur, puisqu'en paraissant 52 fois par an, il vient chaque semaine rappeler à l'abonnée le souvenir de la personne à qui elle doit cet abonnement.

Publiée par la maison Firmin-Didot, dont le nom est une garantie de la moralité et de la bonne exécution du journal, la *Mode illustrée* en 16 années d'existence, par l'exactitude et le nombre de ses patrons, par le fini de ses gravures, la clarté des explications, par les conseils éclairés de sa directrice M<sup>me</sup> EMELINE RAYMOND, conseils s'adressant à toutes les conditions de fortune et toutes les circonstances de la vie, a obtenu un succès sans précédent jusqu'ici.

Essentiellement journal de la famille, ennemi d'un luxe exagéré, rejetant impitoyablement toute annonce

et réclame fallacieuse, la *Mode illustrée* a toujours eu pour but de donner à ses abonnés le goût d'une élégante simplicité renfermée dans les bornes d'une sage économie, et de leur apprendre, par une bonne entente de la vie intérieure, à ne pas se livrer à des dépenses au-dessus de leur position; c'est ce but moral qui a fait la force et le succès de la *Mode illustrée*. c'est par là que ce journal doit s'imposer à toutes les familles.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C<sup>o</sup>, 56, rue Jacob, à Paris.

Prix pour les départements:

1<sup>er</sup> édit: 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> — avec une gravure colorée chaque numéro: 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

Le numéro du 15 décembre de la *Réforme économique* contient les articles suivants: *la Marine militaire*, par M. Pierre Morin, ancien lieutenant de vaisseau, qui montre avec un bon sens aussi net que celui de Bastiat, la parfaite inutilité de la marine militaire; — *l'Economie dans les constructions*, par M. Viollet Leduc, le célèbre architecte; — *l'Italie extérieure*, par Achille Mercier, qui soulève une grosse question pour l'avenir; — *les Tourbières de la Frise*, par M. Henry Havard, dont la Société de géographie a couronné le *Voyage aux villes mortes du Zwiizerzée*; — la suite de la grande étude sur la *théorie du libre échange et le libre échange à l'intérieur* de M. Menier; — *les Finances égyptiennes*, dont l'auteur garde l'anonymat, précisément parce qu'il est mieux que tout autre à même de fournir des renseignements sur ce sujet; — *l'Angleterre et le canal de Suez*, par Edmond Barbier; — *la Délégation ouvrière à l'exposition de Philadelphie*, par Auguste Desmoulins; — *la Déclaration d'utilité publique et les Chemins de fer*, par Lucien Pasquier; — *le Monopole des tabacs*, par Georges Lassez; puis des chroniques économiques sur la France, l'Angleterre, l'Allemagne.

Ce numéro est le quatrième numéro de la *Réforme économique*. Cette publication a prouvé qu'elle justifiait son titre. Elle a déjà agité les questions les plus importantes, et donné sur plusieurs d'entre elles des idées absolument neuves. C'est un magasin d'idées, non d'idées chimériques, mais d'idées pratiques.

Ces quatre numéros forment le premier volume de la *Réforme économique*. Il sera donné en prime à tout les abonnés dont les abonnements ne commencent à courir qu'à partir du 17 janvier.

La sixième livraison de *l'Histoire de France illustrée* de Michelet vient de paraître à la librairie A. Lacroix. Cette livraison comprend l'invasion des hordes germaniques dans les Gaules, le premier choc des Goths et des races celtiques.

La gravure représente Charlemagne accouru sur un balcon, les yeux pleins de larmes, présentant l'instabilité de ses conquêtes au-delà du Rhin, qui, lui, mort, ne resterait pas longtemps à la couronne de France.

Il paraît une livraison le jeudi de chaque semaine. En vente chez GIRMA, libraire à Cahors.

**La Chanson du jour illustrée. Le Conservatoire Populaire du Chant**, tels sont les titres de deux charmantes publications hebdomadaires accueillies avec un sympathique empressement par les artistes et les amateurs de chant.

Le succès bien mérité de ces deux revues musicales grandit chaque jour: l'une publie les *Œuvres* des principaux compositeurs modernes, l'autre les *Œuvres* anciennes des compositeurs célèbres.

L'éditeur, GUSTAVE AVOCAT, 27, Faubourg-Montmartre, que nous félicitons de son heureuse initiative à résoudre le problème de la bonne musique à bon marché, en donnant à ses lecteurs: *Cinquante-deux compositions avec l'accompagnement de piano*, devenues presque populaires, pour le prix vraiment incroyablement de 5 fr.

Nous sommes convaincus que la *Chanson du Jour* et le *Conservatoire Populaire du Chant* ont leur place marquée dans toutes les maisons où l'on tient à être au courant des nouveautés à succès et à se former une jolie bibliothèque des *Œuvres* célèbres des grands compositeurs de musique.

En vente chez GIRMA libraire à Cahors.

**LE TOUR DU MONDE.** — *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 782<sup>e</sup> livraison (1<sup>er</sup> janvier 1876). Texte: La Dalmatie, par M. Charles Yriarte. 4874. Texte et dessins édités. — Dix dessins de Th. Weber, D. Maillart, A. Marie, E. Grandire et H. Clerget.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés d'avance.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute irrégularité dans le service.

Nous conseillons l'envoi d'un bon sur la poste, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur,  
A. LAYTOU.



Nous recommandons tout spécialement aux abonnés du *Journal du Lot*, le

**GLOBE TERRESTRE**

DRESSÉ PAR MM.

CH. PÉRIGOT ALPHONSE MOUREAUX  
Professeur d'histoire et de géographie au lycée Saint-Louis, à Paris Dessinateur au dépôt de la guerre

Nos lecteurs n'ignorent pas que, de nos jours surtout, en raison du service régulier des paquebots et de la rapidité de la correspondance télégraphique, l'homme du monde est initié sans retard aux événements dont les contrées les plus reculées ont été le théâtre, et qu'un globe terrestre est devenu l'indispensable commentaire du journal. C'est également l'auxiliaire du commerçant, de l'industriel qui ne le consulte jamais sans en retirer quelques notions précieuses sur les voies de communication, ports, etc.

Un globe est un des meubles essentiels de tout cabinet de travail, et l'on ne recule généralement pas devant une légère dépense pour se le procurer.

Le globe dont nous reproduisons la figure ré pond aux



besoins de l'homme du monde qui consulte et du savant qui veut approfondir. Il mesure 25 centimètres de diamètre ; il est incliné sur l'écliptique et monté sur pied de bois noir verni. Edité par l'Institut géographique de Paris avec un soin parfait ; il offre des renseignements tous nouveaux :

- 1° Les mers, fleuves, lacs sont tracés en BLEU ;
- 2° Les chaînes de montagnes sont en BISTRE ;
- 3° Les noms sont en NOIR, ainsi que les lignes de navigation et les câbles télégraphiques maritimes ;
- 4° Les courants marins se détachent en BLANC sur le fond bleu de la mer ; leur direction est indiquée par des flèches ;

5° Le mode de division permet de déterminer à première vue l'heure sur tous les points du globe. Nous croyons être agréables à nos lecteurs en mettant ce globe à la portée de toutes les bourses, grâce à des conventions particulières avec l'éditeur.

— Prix de ce globe rendu franco en province. 18 fr. — Deux de ces globes sont exposés au bureau du *Journal du Lot*, où l'on peut adresser les demandes.

**AVIS**

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que M. Ferrary, médecin-dentiste, spécialiste romain, ex-chirurgien de l'armée française, ouvrira son cabinet et ses ateliers de prothèse dentaire, le 15 janvier 1876.

**OBSERVATIONS**

Dents et Dentiers FERRARY perfectionnés, se posant sans plaque dans l'intérieur de la bouche, ressorts crochets ni ligatures, sur ses racines, sans en nécessiter l'extraction et sans douleur. Toutes Pièces et Dentiers sont livrés dans la journée de la commande.

Opération de la bouche, guérison radicale des dents sans extraction ; succès garanti par l'orification FERRARY, successeur de M. Ernest Foubert, à Cahors.

**AVIS IMPORTANT**

50 médecins des hôpitaux de Paris ont constaté que le **Sirop** et la **Pâte de Nafé de Belangrenier**, étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, grippe, irritations de poitrine, de la gorge et des bronches. Ne contenant ni opium ni morphine, ni codéine, ils peuvent être donnés, sans crainte, aux enfants atteints de toux ou dequelque. Dépôts dans les Pharmacies.

**MAL DE DENTS.** — L'Eau du Dr OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. Vente dans les Pharmacies.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

**REVALESCIÈRE**

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snasées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordre de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Cast Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 49,342 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 48 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,446.

M. le docteur F.-W Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit :

« Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalescière de Barry, » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical. La Revalescière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4,

7 et 60 fr. — La *Revalscière chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du BARRY et Co, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

**PREFECTURE DU LOT.**

**EXPROPRIATION**

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 45 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-et-un.

**AVIS**

Par acte passé devant nous, Maire de la commune de Laramière, le sieur Fabre (Marcello), domicilié à Villefranche (Aveyron) a cédé, pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun, numéro 79, sur le territoire de la commune de Laramière,

Savoir :

Un are trente-huit centiares de terre (section C, numéro 29),

Quarante-six centiares de terre (section C, numéro 30),

Treize ares dix centiares de terre (section C, numéro 61), moyennant la somme de neuf cent cinquante francs, ci..... 950 fr.

Laramière, le huit janvier mil huit cent soixante-seize.

Le Maire, CAVALLIÉ.

**TAMAR INDIEN GRILLON**

Fruit laxatif rafraîchissant contre CONSTIPATION, Hémorrhoides, Migraines. Ph<sup>ce</sup> 25, r. Grammont, Paris. — B<sup>te</sup> 2, 50. Poste 2, 75. Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les articles et extraits non signés, Le propriétaire-gérant A. Layou.

**HORLOGERIE**  
**LAMELLE, FILS,**  
RUE DE LA LIBERTÉ  
A CAHORS

CHAINES OR, ARGENT et DOUBLÉ-CHAINES DEUIL CLEFS OR ET ARGENT PENDULES de PARIS A CAISSE TOURNER-BROCHES REVEILS ETC.

MONTRES OR ET ARGENT REMONTOIR et ÉCHAPPEMENTS ANCRE, LIÈGE DROITE et A CYLINDRE

J'ai l'honneur d'informer mes nombreux clients que je vais me consacrer plus spécialement aux réparations concernant l'Horlogerie, et les pièces de précision, Chronomètres et autres. J'ose espérer qu'ils seront satisfaits des travaux confiés à mes soins.

LIBRAIRIE MODERNE  
**J. GIRMA**  
Boulevard Nord, à Cahors.

**Etrennes pour 1876**  
GRAND ASSORTIMENT DE LIVRES EN TOUT GENRE D'ÉDUCATION ET DE RÉCRÉATION ÉDITIONS DE LUXE ET A BON MARCHÉ, COLLECTIONS HACHETTE, HETZEL, GARNIER ETC.  
Choix des Collections de la BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES Bibliothèque ROSE, Bibliothèque BLANCHE (cette dernière dite des jeunes filles).  
Volumes brochés et reliés. — **Paraissent de grand luxe.**  
ARTICLES DE LUXE  
Buvards, Papeteries, Nécessaires, Albums photographiques, Porte-monnaies, Cassettes de mathématiques, Boîtes de couleurs, etc.  
GRAND CHOIX DE PARTITIONS et VOLUMES DE MUSIQUE, brochés ou richement reliés. — Assortiment complet d'**Encriers magiques** inépuisables.  
Calendriers éphémères à effeuiller. — Agendas de poche et de cabinet.  
ABONNEMENT AUX JOURNAUX  
Nota. Les Catalogues des livres d'Etrennes seront distribués gratuitement et adressés de même par la poste à qui en fera la demande.

**MACHINES A COUDRE VÉRITABLES**  
**"Singer" RÉDUCTION DE PRIX**  
(A partir du 1<sup>er</sup> Octobre 1875)  
AGRANDISSEMENT DES USINES DE LA C<sup>ie</sup> "SINGER"  
Produisant actuellement 30,000 Machines par mois.  
241,679 MACHINES VENDUES PENDANT L'ANNÉE 1874 (Chiffre Officiel)  
4 DIPLOMES D'HONNEUR — PLUS DE 100 MÉDAILLES DE 1<sup>re</sup> CLASSE  
RECONNUES LES MEILLEURES POUR FAMILLES & ATELIERS  
Prix : 175 francs.  
AVEC GUIDES ET ACCESSOIRES  
UNE ANNÉE DE CRÉDIT (PAR PAIEMENTS MENSUELS)  
REMISE AU COMPTANT : 10 POUR CENT.  
Garantie sur facture — Apprentissage gratuit  
Maison Principale : 94, boui. Sébastopol, Paris. Succursales à Lyon, Marseille, Lille, Rouen, Besançon  
Seul dépositaire à Cahors, Cangardel 4<sup>e</sup> fils aîné, mercerie.

**Grand Etablissement de PHOTOGRAPHIE**  
A Cahors, 40, rue de la Mairie, 40, Maison de la pharmacie Vinel.  
**G. KOLB**  
Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.  
**LE JOURNAL DU DIMANCHE**  
Recueil Littéraire et Illustré  
paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.  
ABONNEMENTS :  
Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.  
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.  
Le *Journal du Dimanche* compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.  
Trente-quatre volumes sont en vente  
Le volume broché, pour Paris..... 45 fr.  
id. pour les Départements. fr.

**1876 Etrennes utiles et agréables 1876**  
**MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES**  
ELIAS HOWE, GOODWIN, SINGER, HURTU, BERTIER, &, &  
**LARRIVE**  
MERCIER, DÉPOSITAIRE, 5, RUE DE LA LIBERTÉ, 5, A CAHORS.  
L'Indispensable des familles..... 40  
La Petite Silencieuse..... 45  
La Floride..... 80  
La Nec plus Ultra..... 100  
La Favorite des familles..... 110  
La Parisienne..... 150  
L'Abeille..... 150  
La Véritable Silencieuse..... 225  
L'Howe-Bijou..... 175  
L'Active, nouvelle machine..... 225  
Escompte 10 p. % au comptant. — Apprentissage gratis.  
L'acharnement avec lequel l'étranger essaye de ravir à la France le mérite de ses découvertes, nous fait un devoir de protester hautement dans l'occasion contre ces cyniques prétentions. Or, la France peut légitimement s'enorgueillir d'avoir donné le jour à BARTHÉLEMY THIMONIER, le véritable inventeur de la Machine à coudre.  
L'histoire est là pour le prouver, et l'inventeur de cet admirable instrument a été victime pendant toute sa vie, de l'indifférence des savants qui le traitaient avec dédain, et de la stupide ignorance des ouvriers ses confrères qui regardaient la *Couso-brodeur*, c'est ainsi qu'on dénomme la première coususe mécanique, comme une invention diabolique destinée à les faire périr de misère.  
L'inventeur est hélas ! mort à la peine et à la misère, le 5 août 1857, à Amplepuis (Rhône), après 30 années de lutttes héroïquement soutenues ; mais son invention a prospéré et le temps n'est pas loin où l'on trouvera dans chaque ménage un exemplaire perfectionné du *Couso-brodeur*.

1876  
**CALENDRIER**  
DU DÉPARTEMENT  
**DU LOT**  
EN VENTE  
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.  
Cahors, imprimerie de A. Layou

**Magasin de Bois à céder**  
Messieurs Lafargue, Richard, de Puy-l'Evêque, ont l'honneur de prévenir le public qu'ils désirent céder leur Magasin de Bois.  
La personne qui voudrait prendre la suite de cette bonne clientèle, trouvera auprès d'eux toute facilité pour traiter.  
FLEURS ARTIFICIELLES.  
M<sup>me</sup> BLANC  
FLEURISTE A CAHORS  
Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.  
Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frango or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fouritures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.  
Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.  
Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitiennes ; Feux d'artifice.